CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Service de conservation en ligne des livrets scolaires LivrEval

Version en vigueur au **14 mai 2025**

Les présentes conditions générales sont conclues entre :

LOGICAPP, SAS au capital de 3.000 euros R.C.S Roanne 820 277 523 dénommée ci-après « le prestataire » agissant en qualité de sous-traitant des Directions Académiques des Services de l'Education Nationale (DASEN)

Et

Toute personne physique ou morale souscrivant au service de conservation en ligne des livrets scolaires LivrEval, dénommée ci-après « l'utilisateur »

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les modalités de souscription, d'accès, d'utilisation et de résiliation du service de conservation en ligne de livrets scolaires LivrEval proposé par le prestataire.

Le service est destiné exclusivement aux établissements scolaires publics ou privés, représentés par leur directeur ou directrice.

Article 2 – Description du service

Le service permet la conservation sécurisée des livrets scolaires produits par l'application LivrEval antérieurement à la date du 1er septembre 2025. Le service ne permet pas l'ajout de nouveaux livrets ou tout autre document, postérieurement à cette date du 1er septembre 2025.

- Accès restreint et sécurisé : seul le directeur ou la directrice de l'établissement scolaire dispose d'un accès aux données.
- Période d'accès : l'année scolaire
- Durée d'accès : en l'absence de re-souscription au service à l'issue de l'année scolaire, toutes les données sont supprimées de manière irréversible au 1er octobre suivant. L'utilisateur en est bien évidemment averti à l'avance.

Article 3 – Conditions de souscription

La souscription est annuelle, forfaitaire et non reconductible tacitement. Elle débute à la date de validation de la commande et couvre l'année scolaire complète (celle qui va avoir lieu, pas celle révolue bien sûr).

Le Prestataire se réserve le droit de ne pas reconduire le service pour une nouvelle année scolaire. En cas de non-reconduction, l'utilisateur sera informé au plus tard le 1er juillet de l'année scolaire de sa souscription en cours.

Article 4 – Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros. Le taux de TVA peut varier selon le pays d'appartenance de l'école sujette à la souscription. Le prix de l'abonnement est forfaitaire.

Le paiement s'effectue à la commande, par virement bancaire, par mandat, par carte bancaire ou par chèque.

Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de résiliation anticipée du service.

Article 5 – Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à :

- assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données hébergées,
- respecter les exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),
- fournir un accès technique fiable au service pendant la durée de souscription,
- procéder à la suppression définitive des données à l'issue de la période de souscription, sauf renouvellement de la part de l'utilisateur.

Article 6 – Obligations de l'utilisateur

Le directeur ou la directrice d'établissement scolaire s'engage à :

- ne transmettre au service que les données strictement nécessaires au suivi scolaire des élèves,
- garantir l'exactitude des informations communiquées,
- conserver ses identifiants d'accès de manière confidentielle.

Article 7 – Données personnelles et RGPD

Conformément au RGPD (Règlement UE 2016/679), le Prestataire agit en tant que sous-traitant des données, tandis que l'établissement scolaire est responsable de traitement. Dans le 1er degré, le responsable de traitement est donc l'IA-DASEN en tant qu'autorité hiérarchique.

Les données sont hébergées en France par un prestataire certifié conforme au RGPD :

SARL OVH, 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix - France

Les données concernées sont exclusivement liées au suivi scolaire (notes, appréciations, bilans). Aucune donnée sensible ou non nécessaire ne doit être collectée.

En cas d'incident de sécurité ou de violation de données, le Prestataire s'engage à informer immédiatement le responsable de traitement.

Article 8 – Responsabilité

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable d'un mauvais usage du service par l'établissement, ni des conséquences d'une saisie erronée ou illégale de données.

L'accès au service peut être temporairement interrompu pour maintenance, sans que cela n'ouvre droit à indemnisation.

Article 9 – Résiliation

La résiliation du service intervient automatiquement à l'issue de la période annuelle de souscription, sauf renouvellement explicite.

L'établissement peut également demander la résiliation anticipée du service. Dans ce cas, aucune restitution des sommes versées ne sera effectuée.

Article 10 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.

À défaut, les tribunaux du ressort du siège social du Prestataire seront seuls compétents.

LOGICAPP
23 rue Alphonse Daudet, 42300 MABLY - France
Immatriculation : 820 277 523 RCS Roanne